



Arrêté du 16 octobre 1987

approuvant l'inscription à l'inventaire du  
bâtiment no 6  
parcelle no 501  
sis sur la commune de Pregny-Chambésy

### LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 6, sis sur la parcelle no 501, feuille no 37 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, inscrit au nom de Monsieur Claude REVERDIN;

vu les qualités de la villa édiflée pour J. Reverdin, portant la date de 1896, implantée sur l'emplacement d'une construction plus ancienne, figurant sur le cadastre de 1812 et dont proviendraient les balustrades en fer forgé délimitant la terrasse surplombant le lac;

attendu que cette construction caractérisée par un volume très découpé aussi bien en élévation qu'au niveau des toits, se distingue par la qualité générale élevée de ses détails;

vu son implantation sur les rives du lac dans un parc richement arborisé;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 14 octobre 1986;

vu les observations recueillies le 13 novembre 1986;

vu la réponse du département du 26 novembre 1986;

vu le préavis de la commune du 13 mai 1987;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 31 août 1987;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

#### Article 1

Le bâtiment no 6, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

#### Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du  
département des travaux publics :

*Christian Grobet*  
Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

# Extrait du plan cadastral 37

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de PREGNY - CHAMBÉSY

Echelle 1:500

